



## **Conseil municipal du 20 novembre 2014**

### **Point A – Création d'une commission tripartite du logement**

#### **Intervention de Mehdy Belabbas pour le groupe EELV**

Monsieur le premier adjoint,

Chères et chers collègues,

Mesdames, Messieurs,

Georges Clémenceau, qui paraît-il est l'homme politique qui inspire notre premier ministre, avait coutume de dire : « Quand on veut enterrer un problème, on créé une commission ».

Or le logement est le problème n°1 des français et a fortiori des ivryens car notre territoire est situé dans une zone dite « tendue », c'est à dire où la demande est largement supérieure à l'offre.

Faut-il en conclure que Philippe Bouyssou partage l'admiration de Manuel Valls pour Georges Clémenceau et qu'il a fait sien le proverbe du Tigre, la commission qu'il nous présente fuisse-t-elle tripartite ? Je ne me permettrai pas ce syllogisme...

Au contraire, la commission tripartite est un moyen de remédier au problème ou tout du moins de le rendre moins pénible pour celles et ceux qui subissent la crise du logement.

Soyons honnêtes, depuis de nombreuses années, l'attribution des logements sociaux alimente à Ivry les fantasmes les plus fous. Les rumeurs reviennent d'ailleurs souvent avec insistance lors des campagnes électorales. Je vous rassure, de nombreuses autres villes, toutes tendances politiques, confondues font l'objet de telles spéculations.

Mais dans le contexte actuel de crise de logement, il est normal que ce sujet cristallise les mécontentements.

Aussi Ivry au cœur a fait le choix de la transparence et de l'ouverture avec la création d'une commission tripartite du logement. C'est donc cette proposition que Philippe Bouyssou nous propose de mettre concrètement en œuvre ce soir.

Cette commission c'est le choix de la transparence car elle va devoir élaborer un document cadre refixant les règles et les critères d'attribution.

C'est aussi le choix de l'ouverture, condition indispensable à la transparence, puisque l'opposition, les associations agissant pour le droit au logement et la lutte contre l'exclusion, et les demandeurs de logements siègeront dans cette commission.

Cette structure s'expose cependant à plusieurs risques :

Premièrement, l'opposition pourrait choisir de ne pas jouer le jeu : je lui demande solennellement ici de prendre ses responsabilités puisque cette commission répond à sa demande, légitime, de pluralité.

Deuxièmement, c'est que le nombre important de participants, inhérents au nombre de groupes politiques de notre conseil municipal, n'entraîne la complexification du fonctionnement de cette commission tripartite. Nous devons veiller à ce qu'elle ne devienne pas une usine à gaz et bien définir ses missions dès la première réunion.

Concernant la remise à plat des règles et critères d'attribution, mon groupe politique défendra dans l'enceinte de cette commission tripartite les valeurs qu'EELV défend partout ailleurs en France et ce depuis de longues années. La suite de mon propos ne constitue donc pas un scoop.

Une des premières choses à faire pour mettre fin à toute suspicion de discrimination dans l'attribution des logements sociaux, c'est d'anonymiser les dossiers. La commission d'attribution des logements doit se prononcer sur des situations, pas sur des noms.

Deuxièmement, pour pouvoir se prononcer sur des situations, il faut mettre en place performant dit de scoring ou de cotation. Ce système, déjà mis en place à Rennes et en cours d'instauration à Paris a fait ses preuves. Il permet de prioriser les demandes entre elles sur la base de critères tels que les revenus, la part consacrée chaque mois au loyer, l'ancienneté de la demande, la composition familiale, ou encore la taille et l'état de salubrité du logement occupé. Il appartiendra à la commission tripartite de déterminer ces critères.

Enfin troisièmement, nous défendrons le droit des demandeurs de logements sociaux à suivre l'avancée de son dossier voire pourquoi pas à consulter le nombre de points qui lui est attribué.

Ces propositions ne devraient pas susciter trop de débat entre majorité et opposition : en effet plusieurs de nos forces politiques se sont déjà entendus sur de telles propositions dans d'autres communes à commencer par Paris, où Ian

Brossat, adjoint au logement d'Anne Hidalgo a déjà mis en œuvre une telle réforme avec l'appui de la majorité PS/PC/EELV.

Nos collègues du centre et de droite y verront peut-être également une réforme qui mérite d'être votée à l'unanimité.

Au-delà des règles et critères d'attribution des logements sociaux, le groupe EELV pense que la commission tripartite devra se pencher sur la question des surloyers. Son avis pourrait également être sollicité sur l'intérêt d'une bourse d'échange de logements sociaux pour fluidifier la circulation des logements, mais aussi sur la question stratégique de mutualiser les OPH des communes membres de la CASA, etc...

Vous le voyez, les questions ne manquent pas et la commission a du pain sur la planche.

Notre groupe a hâte de participer aux travaux de cette commission et votera donc en faveur de sa création.

Je vous remercie.